

La présente méthode administrative résume les deux étapes à suivre pour soumettre une demande de prêt à l'investissement auprès de B2B Trust aux fins de placement dans une **nouvelle** police de Fonds distincts Idéal de la Standard Life ou une **nouvelle** police de Fonds distincts Idéal – Série Signature de la Standard Life.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les prêts, consultez le [Survol](#) et la [Brochure](#) du programme de prêts à l'investissement de B2B Trust.

Voici la liste des sujets couverts aux présentes :

- [Admissibilité au programme](#)
- [Étape 1 – Soumettre la Demande de Prêt Investissement – B2B Trust en ligne](#) (soumission manuelle également disponible)
- [Étape 2 – Soumettre toute la documentation du prêt à B2B Trust](#) (voir aussi les [Exigences](#)).
- [Demandes de service](#)

Admissibilité au programme

- Le programme de prêts à l'investissement n'est offert qu'aux particuliers. On ne peut soumettre une demande de prêt ou de mise en nantissement au nom d'une personne morale.
- Les prêts peuvent être souscrits individuellement ou conjointement (les formulaires de procuration ne sont pas acceptés).
- Le proposant doit être âgé d'au moins 18 ans.
- Le proposant doit être un résident canadien et avoir un compte de chèques personnels au Canada aux fins des remboursements mensuels par prélèvement automatique.

Étape 1 – Soumettre la demande de prêt investissement en ligne

Il est possible de remplir et de soumettre en ligne une demande de Prêt Investissement B2B Trust. La transaction électronique est traitée par le système EASE, accessible au moyen du lien fourni dans le site Web de la Standard Life.

Une fois la demande de prêt à l'investissement soumise aux fins d'évaluation de crédit, le conseiller recevra une décision de crédit par courriel en l'espace de quelques secondes. Si la situation de la demande est *Évaluation de crédit en cours* ou *En suspens*, le conseiller sera informé par courriel ou télécopieur, dans un délai d'un jour ouvrable, des renseignements supplémentaires exigés.

Suivez les étapes ci-après pour soumettre une demande de prêt à l'investissement :

- Visitez le site Web de la Standard Life, à www.standardlife.ca.
- Dans la section **Accès en ligne sécurisé**, sélectionnez **ClientINFO**.
- **Page d'identification** – entrez votre **code d'utilisateur** et votre **NIP**, puis cliquez sur **Soumettre**.
- **Page d'accueil** – sélectionnez **Demande de prêt REER et Investissement** pour accéder au système EASE.

- **Codes multiples** – Si un conseiller possède plus d'un code, une liste de ses codes s'affichera. Le code sélectionné sera automatiquement enregistré dans la demande de prêt et ce même code **devra être entré dans la proposition de placement de la Standard Life**.
- Pour chaque code de conseiller initialement sélectionné, une page de profil s'affiche pour qu'on y inscrive et vérifie les coordonnées du conseiller (adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopieur).
- Cliquez sur **Soumettre** pour continuer.
- À la page **Bienvenue** de B2B Trust, cliquez sur **Nouveaux prêts**.
- Sélectionnez le **Programme d'alliances de distribution B2B Trust** et cliquez sur **Confirmer** pour poursuivre.
- Remplissez toutes les sections requises de la demande de prêt à l'investissement.
- Sélectionnez **Sauvegarder ces données** afin d'assurer l'enregistrement des renseignements entrés.
- Un numéro de transaction **EASE** s'affichera dans la partie supérieure gauche de l'écran. Le numéro **EASE** doit être fourni sur la documentation relative au prêt envoyée à B2B Trust ou dans toute communication avec B2B Trust au sujet de la transaction de prêt.
- Sélectionnez **Données complètes** afin de vous assurer que tous les renseignements requis ont été entrés. Un message s'affichera au bas de l'écran en cas de renseignements manquants.
- Cliquez sur **Imprimer formulaires de prêt**.
- **Signatures**
 - L'emprunteur – et le co-emprunteur, le cas échéant – doit signer et dater la section *Autorisation de l'emprunteur/des emprunteurs* à la page 7 de la demande de prêt à l'investissement, tandis que le conseiller signe et date la dernière section à la page 7.
 - L'emprunteur et le co-emprunteur doivent aussi signer tout document supplémentaire (*l'Avis relatif à des investissements, la Lettre de direction, le formulaire Hypothèque mobilière et le formulaire Cession, hypothèque, reconnaissance et directives*). Voir **Exigences**.
- Cliquez sur **Soumettre pour évaluation de crédit** une fois la demande de prêt signée et datée. Une liste de vérification s'affiche pour confirmer les exigences avant la soumission. Une fois soumise, la demande de prêt ne peut plus être modifiée.
- **Confirmation** – Le conseiller recevra habituellement une décision de crédit par courriel quelques secondes après la soumission de la demande. Si la situation de la demande de prêt est *Évaluation de crédit en cours* ou *En suspens*, le conseiller sera informé des renseignements supplémentaires exigés, par courriel ou télécopieur, dans un délai d'un jour ouvrable suivant la réception de l'avis sur la situation de la demande.
- Les **questions** sur la décision de crédit ou la soumission d'une demande doivent être acheminées à :
Équipe des services à la clientèle de B2B Trust, au 1-800-263-8349

Soumission manuelle d'une demande de prêt à l'investissement

- Imprimez et remplissez toutes les sections de la [Demande de Prêt Investissement de B2B Trust](#).
- **Signatures**
 - L'emprunteur – et le co-emprunteur, le cas échéant – doit signer et dater la section **Autorisation de l'emprunteur/des emprunteurs** à la page 7 de la demande de prêt, tandis que le conseiller signe et date la dernière section à la page 7.
 - L'emprunteur et le co-emprunteur doivent aussi signer tout document supplémentaire (*l'Avis relatif à des investissements, la Lettre de direction, le formulaire Hypothèque mobilière et le formulaire Cession, hypothèque, reconnaissance et directives*).
- Voir [Exigences](#).

Exigences

Documents	Situations
<ul style="list-style-type: none"> ■ Proposition de la Standard Life (original dûment rempli et signé) <ul style="list-style-type: none"> Proposition de police Fonds distincts Idéal – Série Signature ou Proposition de police Fonds distincts Idéal ■ Inscrire Prêt à l'investissement sur la page couverture de la proposition. ■ Les propositions contiennent des instructions sur la façon de les remplir. Ces instructions se trouvent également dans les Lignes directrices – affaires nouvelles – Produits individuels. ■ Pour déterminer quels fonds sont disponibles aux fins de placement, consultez la liste des : <ul style="list-style-type: none"> Fonds distincts Idéal – Série Signature Fonds distincts Idéal 	<p>Pour toutes les demandes de prêts à l'investissement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Original rempli et signé de la demande de prêt investissement B2B Trust. ■ Spécimen de chèque d'un compte personnel – Le chèque ne doit pas être tiré sur une marge de crédit. 	<p>Pour toutes les demandes de prêts à l'investissement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession, hypothèque, reconnaissance et directives (formulaire compris avec la demande de prêt à l'investissement) 	<p>Pour toutes les demandes de prêts à l'investissement.</p>

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypothèque mobilière sur une police d'assurance ou un contrat de rente émis par un assureur 	Résidents du Québec seulement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis relatif à des investissements (formulaire compris avec la demande de prêt à l'investissement) 	Prêt 100 % – en cas de remboursement à une autre institution financière. Requis pour un Prêt 3 pour 1, 2 pour 1 ou 1 pour 1.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre de direction (formulaire compris avec la demande de prêt à l'investissement) 	En cas de remboursement à une autre institution financière.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Preuve d'actif 	Pour les Prêts 100 % de 100 000 \$ et plus. Sur demande pour les prêts : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % de moins de 100 000 \$ ▪ 3 pour 1 ▪ 2 pour 1 ▪ 1 pour 1
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Attestation de revenu <ul style="list-style-type: none"> Salariés – Dernier relevé de paie et avis de cotisation Demandsurs qui touchent des commissions – Avis de cotisation des deux dernières années Travailleurs autonomes – Avis de cotisation et états financiers des deux dernières années 	Pour les Prêts 100 % de 100 000 \$ et plus. Sur demande pour les prêts : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % de moins de 100 000 \$ ▪ 3 pour 1 ▪ 2 pour 1 ▪ 1 pour 1
Attention : B2B Trust se réserve le droit d'exiger d'autres renseignements ou documents, à son gré.	

Étape 2 – Soumettre toute la documentation à B2B Trust

- Servez-vous de la liste de vérification de B2B Trust afin de vous assurer que toute la documentation exigée pour le traitement et l'approbation du prêt est soumise.
- Indiquez le numéro de transaction **EASE** sur les documents relatifs au prêt.
- Soumettre la Proposition de police Fonds distincts Idéal – Série Signature ou la Proposition de police Fonds distincts Idéal de la Standard Life à B2B Trust avec la documentation relative au prêt.
- Envoyer la documentation originale à B2B Trust, à l'adresse :

**B2B Trust
Investment Lending
130 Adelaide Street West
Suite 200
Toronto, Ontario M5H 3P5**

Demandes de service

- Pour les transactions financières et non financières, veuillez communiquer avec la **Standard Life et B2B Trust**.

Standard Life	Partout au Canada Montréal	1-888-841-6633 514-841-6633
B2B Trust	Partout au Canada	1-866-884-9407 (français) 1-800-263-8349 (anglais)
	Toronto	416-947-7427
	Courriel : customerservice@b2btrust.com	